



LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE FÉLIX ÉBOUÉ
Rocade Sud – B. P. 76021 – 97306 CAYENNE CEDEX
☎ : (0594) 29 65 80 ☎ : (0594) 31 72 25
E-mail : ce.9730001n@ac-guyane.fr
SIREN : 199730011 – SIRET : 19973001100012



Cayenne, le 16 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les Parents
d'élèves et Représentants légaux

Objet : Représentation des Parents d'élèves au Conseil d'Administration 2019/2020

Référence : Code de l'Éducation – articles R421-26 à 36 – Décret n° 2019-838 du 19 août 2019

Le Proviseur

Jacques DEMAROLLE

Jacques.Demarolle@ac-guyane.fr

Service
administratif

Dossier suivi par

Référence

☎ : 05 94 29 65 81

📞 : 06 94 98 66 31

Site Internet
<https://lgt-felix-eboué.eta.ac-guyane.fr>

Le LGT Félix Éboué se dote d'un Conseil d'Administration dans lequel une représentation des parents et responsables légaux est prévue : en effet, il est normal de travailler en étroite collaboration avec les usagers de l'établissement que sont les parents de nos élèves.

5 sièges sont à pourvoir. Il est important que les décisions soient prises en concertation avec les parents : il faut que ces cinq sièges soient pourvus.

Le jour du scrutin est fixé au vendredi 09 octobre 2020.

Conformément aux textes cités en référence, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **lundi 28 septembre 2020 à minuit**. La liste des candidats doit comporter au moins deux noms, au plus 10 noms par ordre préférentiel (5 premiers titulaires et 5 derniers suppléants).

La liste électorale des parents sera consultable dans l'établissement dès le vendredi 18 septembre 2020. Chaque parent d'élève est électeur et éligible, quelle que soit sa situation ; en cas de remariage, les beaux-parents ne sont ni électeurs, ni éligibles.

Les parents qui souhaitent voter sur place pourront le faire en Salle de Réunion, **le vendredi 09 octobre 2020, de 8 h 00 à 12 h 00 sans interruption.**

Pour ceux qui souhaitent voter par correspondance (procédure fortement conseillée), vous voudrez bien respecter les étapes suivantes : le bulletin de vote, sans rature ni surcharge, est inséré dans la petite enveloppe sans aucune inscription ; cette enveloppe est elle-même insérée dans l'autre enveloppe où sont indiqués NOM, Prénom, la mention « Élections au Conseil d'Administration ». Vous la posterez ou vous la remettrez à votre enfant de manière à ce que votre bulletin nous parvienne au Lycée **pour le 09 octobre 2020 avant 12 h 00.**

J'éditerai les bulletins de vote dès le vendredi 2 octobre 2020 et je les remettrai à votre enfant scolarisé au Lycée. J'insiste pour que vos représentants soient élus avec un maximum de suffrages ; il en va de leur crédibilité au Conseil d'Administration.

Vous voudrez bien accuser réception de cette information importante en signant le carnet de liaison de votre enfant.

Jacques DEMAROLLE

Proviseur

